

Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement

ART. 11 QUATER

N° 1288

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 1288

présenté par
M. Michel Raison, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 11 QUATER

À l'alinéa 2, après le mot :

« moyenne »,

insérer le mot :

« annuelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision et de cohérence avec l'alinéa précédent.